

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020****L'an DEUX MILLE VINGT, LE SEIZE DÉCEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 10 décembre 2020, s'est tenu en visioconférence sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Véronique CHAUVEAU, Marie-Claire LUCAS.

OBJET : Finances-Patrimoine – Marché « Impression des supports d'information et de communication » - Groupement de commandes constitué d'Angers Loire Métropole (coordonnateur), de la Ville d'Angers, du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers – Appel d'offres ouvert sous la forme d'accord cadre à bons de commandes sans minimum, ni maximum, constitué de 5 lots - Autorisation de signature.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 décembre 2017, le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Fournitures » constituée des membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- La Ville d'Angers.

Le 16 septembre 2020, Angers Loire Métropole coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes, sans minimum, ni maximum, en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique, pour répondre à l'ensemble des besoins en matière de travaux d'impression et de communication (mise en page, impression, façonnage, conditionnement et livraison de documents dans les services).

La consultation est composée de 5 lots :

- Lot n°1 « Travaux d'impression numérique avec et sans pose
- Lot n°2 « Travaux d'impression de signalétique de chantier »
- Lot n°3 « Travaux d'impression d'ouvrages d'art et de valorisation dans le champ éditorial des arts, de l'histoire et du patrimoine »,

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201216-DEL-2020-133-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

- Lot n°4 « Travaux d'impression offset »,
- Lot n°5 « Travaux d'impression de grandes affiches ».

L'accord-cadre à bons de commandes, sans minimum, ni maximum, est passé pour une durée initiale d'un an, renouvelable trois fois de façon tacite, par périodes successives d'un an.

Il est multi-attributaires pour les lots 1 et 4 et mono-attributaire pour les lots 2, 3 et 5.

La remise des offres a eu lieu le 21 octobre 2020 – 14 heures.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats et suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement le 14 décembre 2020, il a été décidé d'attribuer les marchés aux opérateurs suivants :

- Lot n°1 « Travaux d'impression numérique avec et sans pose », estimé à 270 000,00€ HT par an :
 - **AD'HOC MEDIA**
 - **AGELIA**
 - **IMAGE MEME**
- Lot n°2 « Travaux d'impression de signalétique de chantier » estimé à 37 500,00€ HT par an :
 - **AGELIA**
- Lot n°3 « Travaux d'impression d'ouvrages d'art et de valorisation dans le champ éditorial des arts, de l'histoire et du patrimoine » estimé à 37 500,00€ HT par an :
 - **IMAGE COMMUNICATION IMPRESSIONS**
- Lot n°4 « Travaux d'impression offset » estimé à 275 000,00€ HT par an :
 - **CONNIVENCE**
 - **EDICOLOR PRINT**
 - **IMAGE COMMUNICATION IMPRESSIONS**
- Lot n°5 « Travaux d'impression de grandes affiches » estimé à 42 000,00€ HT par an :
 - **WESTGRAPHY**

L'objet de cette délibération est d'autoriser le coordonnateur (Angers Loire Métropole) à signer les marchés pour chaque membre du groupement.

Les dépenses seront imputées pour :

- le budget principal :
 - Chapitre 011 « Charges à caractère général » - Imputation 623 « Publicités, publications, relations publiques »,
- les budgets annexes :
 - Groupe 3 – Dépenses afférentes à la structure - Imputation 623 « Publicités, publications, relations publiques ».

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- autorise, à l'unanimité, le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier les marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 14 décembre 2020 pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Christelle LAURENT-GIFFARD
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201216-DEL-2020-133-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2020

